# Crésus Salaires



© 2026 - EPSITEC

## 15.4 - Définition du nombre de périodes


© 2026 - EPSITEC

## 15.4 - Définition du nombre de périodes

Par défaut, Crésus propose 12 périodes de salaire correspondant aux douze mois de l'année. Il est cependant possible de modifier ce paramètre. Pour ce faire, passez en **mode complet** et utilisez la commande *Entreprise* > *Périodes*.

Le bouton *Remettre* présente une liste de plusieurs options pré-configurées :

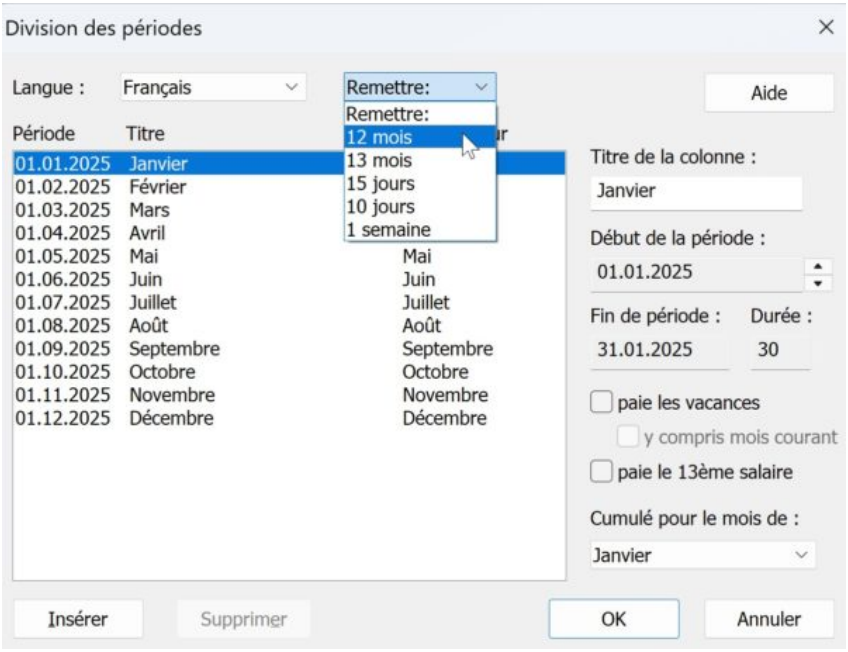


Vous pouvez également choisir de diviser l'année autrement, en ajoutant et en nommant manuellement de nouvelles périodes. Le bouton *Insérer* crée une période à la suite de celle sélectionnée dans la liste. Par exemple, si vous souhaitez créer une nouvelle période correspondant au versement d'un « *Bonus de septembre* », procédez comme suit :


© 2026 - EPSITEC

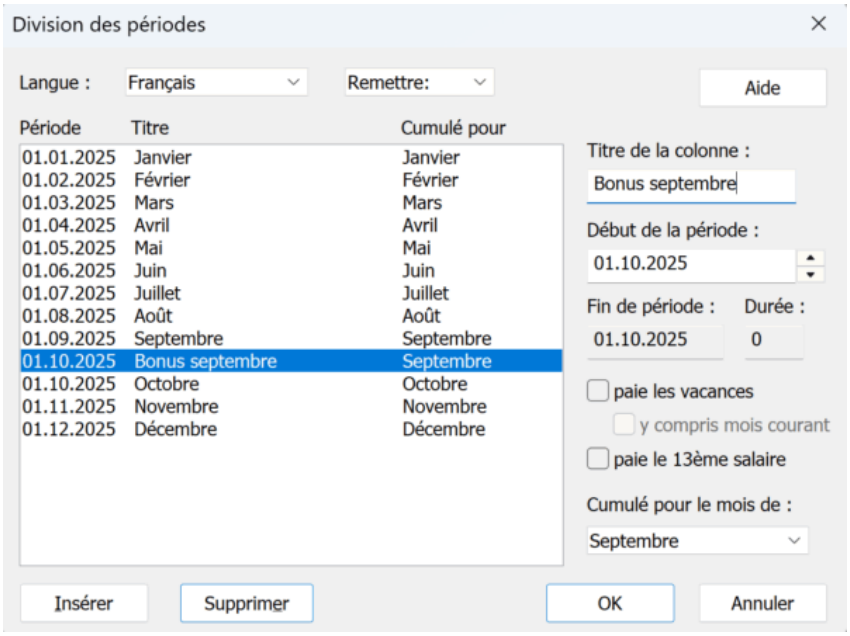


*Texte de la colonne* : ce texte sera affiché au sommet de la colonne concernée, dans le tableau général

*Début de la période* : date du début de la période sélectionnée (par exemple, il est possible de définir qu'un mois de travail commence le 25 du mois précédent et se termine le 24 du mois courant).

> Il est fortement déconseillé de créer des périodes à cheval sur deux années.

*Fin de la période* : cette date est automatiquement proposée et correspond au début de la période suivant moins un jour.

*Durée* : nombre de jours pris en compte dans le traitement de la période sélectionnée. Comme Crésus travaille avec 12 mois de 30 jours (année légale de 360 jours), la durée ne correspond pas forcément au nombre de jours exact de la période.

Si vous ajoutez une nouvelle période, celle-ci affichera une durée de 0 jour puisque les 360 jours de l'année sont déjà répartis sur les périodes existantes.

*Paie les vacances* : le salaire des périodes où cette case est cochée inclura par défaut les indemnités de vacances cumulées auparavant.

*Paie le 13e salaire* : par défaut, Crésus propose de verser le 13$^{e}$ salaire en décembre, mais il est possible de le verser à d'autres périodes.


© 2026 - EPSITEC

*Cumulé pour le mois de* : comme la plupart des présentations pour l'impression se réfèrent à des mois, des trimestres ou des semestres, il est nécessaire d'indiquer à quel mois une période ajoutée doit être cumulée. Par exemple, l'impression d'une présentation avec les salaires résumés de janvier prendra en compte toutes les périodes ayant *Janvier* sélectionné sous cette rubrique.


© 2026 - EPSITEC